

OBJECTIFS :

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances de la réglementation DT-DICT et du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Guide Technique).

Identifier les risques liés aux travaux à proximité des réseaux dans le cadre de l'activité d'encadrant.

Se préparer au QCM Concepteur ou au QCM Encadrant, de contrôle de compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

En accord avec l'arrêté du 22 décembre 2015, permettre à l'employeur de délivrer l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) au salarié.

PUBLIC :

AIPR Concepteur : Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet : maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, devant intervenir en préparation ou suivi de projets de travaux.

AIPR Encadrant : Personnels de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)

PRÉ-REQUIS :

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

Etre âgé de 18 ans minimum

CONTENU - DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE :

1^{ère} Partie de Journée (durée 6 heures)

MATIN

Accueil

- Tour de table, le règlement intérieur
- Présentation de l'AIPR, le déroulé de la journée.
- La procédure de certification

La réglementation et les différents acteurs

- Introduction : le contexte en France, exemples de dommages, les 2 catégories de réseaux
- La réforme anti-endommagement (DT-DICT) : les travaux, les métiers concernés
- Le renforcement des compétences des acteurs : AIPR
- Qui doit en disposer ? : les profils Concepteur, Encadrant, Opérateurs
- La délivrance de l'AIPR
- Le Guichet Unique (les acteurs, demande et analyse des DT-DICT, travaux urgents)
- Le Dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Les clauses techniques et financières
- Entraînement au QCM

L'endommagement des réseaux

- Les différents réseaux : électricité, gaz, chaleur, eau, télécommunication, d'assainissement, de produits chimiques et hydrocarbures
- Entraînement au QCM

1ère Partie de Journée (suite)

APRÈS-MIDI

Les mesures de prévention

- La règle des 4 A
- L'alerte des secours extérieurs
- Constat d'arrêt et constat contradictoire de dommage
- La procédure en cas d'endommagement
- Entraînement au QCM

Les règles métier

- Le positionnement des réseaux
- Les réseaux enterrés et grillages avertisseurs
- Les 3 classes de précision des réseaux : les incertitudes maximales de localisation
- Les distances limites de terrassement
- La décompression des sols
- Entraînement au QCM

La cartographie des réseaux

- Le géoréférencement des réseaux : relevé et échelle d'un plan
- Les plans : de situation, de masse, d'exécution, de récolement
- Entraînement au QCM

Le déroulement d'un chantier

- Le responsable de projet et l'exécutant des travaux
- Les investigations complémentaires (IC) : quand, la localisation des ouvrages enterrés
- Localiser les réseaux et la zone d'emprise des travaux : marquage-piquetage, technique à ciel ouvert
- Les travaux sans tranchée
- Entraînement au QCM

2nde Partie de Journée (durée 1 heure)

Passage du test Concepteur, Encadrant sur le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel d'adultes justifiant de compétences en travaux publics et habilité AIPR

NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Gil GUERMEUR

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Méthodes pédagogiques actives adaptées à la formation des adultes.
Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
Salle de cours équipée de moyens multimédias.

DATES DE FORMATION :

Veuillez consulter le centre de formations AFA.

DURÉE :

7H00 dont 1h00 de test AIPR Concepteur.



LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT
Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR
Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.
Evaluation des compétences par test QCM, le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes.

SANCTION VISÉE :

Attestation de fin de formation
Attestation de compétences, en cas de réussite à l'examen.

Cette attestation est valable 5 ans